

Rentrée 2009 !

Articles

Le 10 novembre 2008 |

Attention, depuis la semaine dernière, les inscriptions en première secondaire ont commencé. Le système a un peu changé depuis l'an passé. Mais il inquiète encore certains parents.

Depuis plusieurs années, le gouvernement de la Communauté française cherche des solutions au problème des listes d'inscription des élèves dans l'enseignement secondaire. L'année passée, les premiers arrivés étaient les premiers servis. Ce système avait provoqué des files devant certaines écoles réputées. Cette année, il y a de nouvelles mesures.

Rappelons que ces nouvelles mesures ne concernent que les élèves qui entrent en secondaire. Toutes les familles qui ont actuellement un enfant en 6e année primaire ont reçu une brochure qui les expliquent. Depuis cette année, les inscriptions se passent en 3 étapes.

1ère étape

Entre le 3 et le 14 novembre, seuls les élèves dits « prioritaires » peuvent s'inscrire.

Un élève prioritaire c'est un élève qui :

- a un frère ou une sœur dans l'école secondaire choisie ;
- a un parent qui travaille dans l'école ;
- présente des besoins spécifiques (handicap...) ;
- fréquente l'internat de l'école choisie ;
- fréquente un centre ou un home d'accueil ;
- poursuit l'enseignement en immersion ;
- provient d'une école adossée (sauf à Bruxelles pour les écoles de la ville).

2e étape

A partir du 17 novembre et jusqu'au 28 novembre, ce sera le tour des autres élèves qui vont entrer en secondaire en septembre 2009. Durant cette période, les parents pourront inscrire leur enfant dans l'école de leur choix. À la fin de ce délai, les écoles feront le compte des inscriptions. Si l'école choisie a assez de places par rapport au nombre d'inscriptions, l'enfant sera définitivement inscrit. Si le nombre d'élèves inscrits dépasse le nombre de places disponibles, les écoles devront faire une sélection.

3e étape

Si, après le 28 novembre, une école constate qu'elle n'a pas assez de places pour tout le monde, elle devra faire un premier classement. Pour faire ce classement, elle devra d'abord respecter des quotas. Il lui faudra une proportion d'élèves qui habitent la commune. Et aussi des élèves qui viennent d'écoles primaires moins favorisées. A l'intérieur de ces proportions, on tirera au sort sous le contrôle de l'administration. Le tirage au sort

n'interviendra donc qu'en dernier recours.

Parents

Des parents qui doivent inscrire leur enfant en 1^{ère} secondaire sont inquiets. Certains vont inscrire leur enfant dans plusieurs écoles pour être sûrs d'avoir une place. Joëlle Milquet (CDH) veut que le décret soit évalué dès janvier 2009, soit juste après sa première application. Le Ministre Dupont lui, pense que tout devrait bien se passer. La plupart des enfants devraient être inscrits sans problème. Il a reçu, lundi 10 novembre, les deux grandes associations de parents : la Fapeo et l'Ufapec.

Ces associations ont déjà des propositions concrètes pour modifier les règles dès l'année prochaine. Par exemple, elles demandent de remplacer le tirage au sort par un « critère objectif » comme la proximité géographique. Certains parents n'acceptent pas ce décret qu'ils appellent « décret Lotto ». Ils ont introduit des recours au Conseil d'Etat pour annuler ou au moins suspendre la mesure.

Le nouveau système d'inscriptions sera évalué. Il montrera sans doute ses limites tout comme celui qui avait été mis en place l'an passé. Il sera sans doute adapté. Cependant, on peut imaginer que la solution magique pour atteindre un système idéal n'est pas facile à trouver du premier coup.